

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Ré
Mc
k



13024124

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI ENTRE LE

29 JAN. 2013

Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/02/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 438.838.490

Dénomination

(en entier) : **SOCIETE "TRANSPORTS G.J."**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : rue des Bouvreuils, 20 - 6534 THUIN

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modifications des statuts

Aux termes d'un acte du notaire Denis Carpentier à Fontaine-l'Évêque en date du vingt-trois janvier deux mil treize, il résulte que:

A COMPARU

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société privée à Responsabilité limitée « TRANSPORTS G.J. »

ayant son siège social à 6534 Thuin, rue des Bouvreuils, 20 ;

Numéro d'entreprise : 438.838.490

1. Constituée (sous la dénomination de « CENTRE DE KINESITHERAPIE ALAIN HANNART ») suivant acte du notaire Corinne BEAUDOUL, à Montigny-le-Tilleul en date du 27 octobre 1989, publié aux annexes du Moniteur Belge du 30 novembre 1989 sous le numéro 1989-11-30/102.

2. Statuts modifiés :

Modifiés (notamment par le changement de dénomination de la société) suivant acte du notaire Valérie DEPOUHON, à Trazegnies, en date du 8 février 2010, publié aux dites annexes le 23 février 2010 sous numéro 10028287.

DÉLIBÉRATIONS - RÉOLUTIONS

Les comparants étant les seuls associés de la dite société se sont réunis spontanément en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes, et ce, à l'unanimité, savoir :

PREMIERE RÉOLUTION : CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

L'Assemblée confirme la décision prise par l'assemblée générale des associés en date du 8 février 2010, publiée au Moniteur belge du 24 février 2010 sous le numéro 10028894, relative au transfert du siège social (à dater du 8 février 2010) à : « 6534 Thuin, rue des Bouvreuils, 20 »

En conséquence : L'Article des statuts y relatif est supprimé et remplacé par : « Article deux : Le siège social est établi à 6534 Thuin, rue des Bouvreuils, 20.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de langue française en Belgique ou de la région de Bruxelles-Capitale sur simple décision de la gérance. Tout changement de siège social sera publié aux annexes au Moniteur belge par les soins de la gérance.

La société peut établir des sièges administratifs, d'exploitation, agences et succursales en Belgique ou à l'étranger ».

DEUXIEME RÉOLUTION : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société, à dater de ce jour, en :

ajoutant l'objet suivant :

« La société a également pour objet d'effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'achat, la vente, l'importation, l'exportation directe ou indirecte, la représentation, la location de tous véhicules, engins avec moteur ou non, dans le sens le plus large, neufs et d'occasion, ainsi que leurs accessoires y compris remorques ».

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

ANNEXES au présent procès-verbal : (CDS A.287 (SPRL):

A l'unanimité, l'Assemblée dispense de donner lecture des annexes ci-après, chacun des associés présents reconnaissant en avoir pris connaissance, savoir :

1. Rapport de l'Organe de Gestion (Gérant), justifiant la proposition de modification de l'objet social.
2. Un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée à la date du 31 décembre 2012 remontant à moins de 3 mois (établi par l'organe de gestion ou le comptable habituel)

Ces annexes seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce en même temps qu'une expédition du présent acte.

En conséquence : L' Article 3 des statuts y relatif est supprimé et remplacé par :

« Article trois :

La société a pour objet, pour compte propre, la gestion d'un patrimoine immobilier, la vente, l'échange, l'achat, la construction par sous-traitance, la transformation, la démolition, la reconstruction, la restauration, l'exploitation directe ou en régie, l'entretien, le développement, l'embellissement, la location, la prise en location, la gérance d'immeubles bâtis ou non, meublés ou non, le lotissement.

La société a également pour objet toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières en rapport avec le transport tant en Belgique qu'à l'étranger, le transport de choses et ce, tant pour son compte que pour compte de tiers.

La société a également pour objet d'effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'achat, la vente, l'importation, l'exportation directe ou indirecte, la représentation, la location de tous véhicules, engins avec moteur ou non, dans le sens le plus large, neufs et d'occasion, ainsi que leurs accessoires y compris remorques.

Pour faciliter cet objet, elle pourra en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités les mieux appropriées, faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, prendre ou donner en bail, aliéner, acquérir tous immeubles et fonds de commerce, acquérir, exploiter, concéder ou céder tous brevets ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet serait similaire au sien ou qui serait susceptible de constituer pour elle un débouché ».

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'Assemblée confère tous pouvoirs à l'Organe de Gestion (Gérant) pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Denis CARPENTIER

NOTAIRE

Rue de l'Enseignement, 15

6140 FONTAINE L'EVEQUE

Tel. 071.54.88.88 - Fax. 071.54.88.89

notaire.carpentier@skynet.be